

ARDECHE

ROCLES - COMMUNE

ARRÊTÉ

N° AR_020_2026

ARETE DE DELEGATION AUX ADJOINTS: Mme BOUTIERE Sophie

Le Maire de Rocles,

Vu l'article L2122-18 du Code général de Collectivités Territoriales,

Vu le procès verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Considérant l'organisation de la mairie au sein des commissions municipales,

ARRETE

Qu'à compter du 22 mars 2026, les délégations de fonction et de signature sont données à:

Madame BOUTIERE Sophie, 1ère adjointe, pour:

- contrôler et signer tous documents relatif à la voirie communales et au service technique

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune, notifié aux intéressés et transmis à la préfecture de l'Ardèche et au Service de Gestion Comptable d'Aubenas.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 22/03/2026, à ROCLES
Le Maire, Gabriel PIC

BOUTIERE Sophie